

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/85
11 septembre 2003

(03-4854)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

MAROC

Déclaration de S.E. M. Mustapha Mechahouri Ministre du commerce extérieur

Qu'il me soit permis d'exprimer, en mon nom personnel et au nom de la délégation marocaine, mes vifs remerciements au gouvernement et au peuple du Mexique pour l'organisation de cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC ainsi que pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils nous ont réservés depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Mes remerciements s'adressent également au Directeur général de l'OMC, et à tous les Membres du Secrétariat de l'OMC pour les efforts qu'ils ont déployés depuis le lancement du Cycle de Doha et vont déployer au cours de cette conférence.

Fidèle à sa tradition, l'Organisation mondiale du commerce a toujours su prendre l'initiative qu'il faut, au moment opportun, pour relancer les négociations multilatérales. Nous l'avions observé durant l'Uruguay Round, avant Singapour et maintenant à Cancún. Qu'il me soit permis de lui rendre hommage.

Permettez-moi de rappeler que la Conférence de Doha a permis le lancement d'un cycle de négociations qui a bénéficié du soutien de tous les Membres. Ce cycle a établi un ambitieux programme de travail pour renforcer davantage le système commercial multilatéral sur la base d'une approche globale et équilibrée qui reflète les intérêts légitimes de l'ensemble des Membres de l'OMC et qui intègre la dimension "développement" comme un élément fondamental du cycle de négociations.

Tel qu'il est prescrit dans la Déclaration ministérielle de Doha, nous sommes appelés, au cours de ces quelques jours à Cancún, à faire le bilan des progrès accomplis, donner les orientations nécessaires en vue de relancer le programme de Doha et à prendre les décisions adéquates pour l'achèvement de ce cycle de négociations dans les délais prescrits.

Les travaux entrepris jusqu'à présent à Genève ont permis de réaliser des avancées dans presque tous les domaines des négociations sans pour autant réussir à traduire cela en engagements concrets et consolidés. Une meilleure compréhension des enjeux de ces négociations a pu être établi sans pour autant parvenir à faire émerger un consensus sur leurs modalités.

Ainsi, et pour capitaliser les efforts considérables fournis jusqu'à présent, le Maroc exprime son soutien à l'approche qui consisterait à adopter des cadres globaux énonçant les éléments des modalités. Nous estimons que cette approche devrait permettre de faire avancer nos futurs travaux. Il s'agit là, à notre sens, de l'objectif ultime de la Conférence de Cancún.

Les orateurs qui m'ont précédé ont exposé des approches intéressantes sur les thématiques qui nous concernent. Aussi, je me contenterai d'exposer la position du Royaume du Maroc à travers l'évolution, au jour d'aujourd'hui, du processus de Doha.

Pour commencer, le Maroc se félicite du récent accord conclu sur **les ADPIC et la santé publique**. Cette réalisation historique, à laquelle le Maroc a grandement contribué en sa qualité de coordonnateur des pays du groupe africain, a donné une dimension historique au Cycle de Doha et donnera sans nul doute un nouvel élan à nos négociations.

Concernant le dossier du **traitement spécial et différencié**, nous prenons note des progrès réalisés en la matière et formulons le souhait que les négociations s'accélèrent en vue d'en faire un instrument d'intégration des PED et PMA au commerce mondial.

Pour **les négociations agricoles**, nous notons que certaines avancées encourageantes ont été accomplies. Cependant, nous devons veiller à ce que l'ambition affichée à Doha ne soit pas amoindrie. Aussi, est-il essentiel de procéder à des réductions substantielles du soutien interne et des subventions à l'exportation particulièrement aux produits horticoles. Dans ce contexte, nous exprimons notre solidarité avec les quatre pays d'Afrique centrale au sujet de leur initiative sur le coton et nous lançons un appel afin que leur demande légitime soit prise en compte ici à Cancún.

Par ailleurs, une plus grande flexibilité devrait être accordée aux PED dans les différents volets des négociations en vue de leur permettre de répondre, dans la mesure du possible, à leurs objectifs de développement, notamment en matière de développement rural et de sécurité alimentaire.

En ce qui concerne **l'accès aux marchés pour les produits non agricoles**, le Maroc est favorable à l'utilisation d'une approche basée sur une formule, touchant sans exclusion tous les produits, ne pénalisant pas les PED qui ont fait l'effort d'atteindre des niveaux élevés de consolidation, et où le traitement spécial et différencié est une composante essentielle.

Par ailleurs, la participation dans les approches supplémentaires devrait être volontaire pour réaliser des réductions tarifaires plus fortes que celles découlant des modalités de base.

Le Maroc qui souhaite également la prise en considération de l'érosion des préférences qu'engendreraient les réductions tarifaires issues de ces négociations, invite le groupe de négociation à explorer pleinement ce problème en vue de développer un mécanisme approprié pour répondre à cette situation.

Les négociations sur **le commerce des services** semblent emprunter le chemin qui leur a été tracé par la Déclaration de Doha. Pour sa part, le Maroc a participé activement aux consultations bilatérales et a apporté tous les éclaircissements sollicités.

Cependant, un équilibre est à réaliser entre les droits et les obligations des Membres dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services pour assurer un meilleur accès des exportations des PED aux marchés des PD, notamment en libéralisant davantage les conditions régissant le mouvement des personnes physiques dans ces pays.

S'agissant **des négociations sur les règles de l'OMC**, le Maroc estime qu'il est nécessaire de préserver l'efficacité de la mise en œuvre des disciplines régissant les mesures antidumping et mesures compensatoires, contre les pratiques commerciales déloyales préjudiciables. Les résultats des négociations sur ce volet qui doivent être limitées à la clarification et à l'amélioration des règles existantes, ne devraient pas se traduire par une diminution du droit des Membres au recours aux mesures commerciales correctives.

En ce qui concerne les discussions sur les règles s'appliquant aux accords commerciaux régionaux, le Maroc est satisfait des progrès réalisés au niveau des négociations relatives aux questions de procédure visant à accroître la transparence des accords commerciaux régionaux. Nous estimons toutefois, qu'il serait temps d'entamer les négociations sur les questions systémiques en vue de clarifier et d'améliorer les disciplines multilatérales en la matière.

Concernant le **commerce et l'environnement**, le Maroc prend note des progrès enregistrés dans la détermination des concepts et définitions des termes contenus dans le mandat de ces négociations.

Les négociations sur l'environnement constituent une occasion pour les Membres de combler les lacunes du système commercial multilatéral en matière de commerce et d'environnement sans toutefois en faire un moyen de restriction de l'accès aux marchés des exportations notamment celles en provenance des PED.

Pour ce qui est **des thèmes de Singapour**, le Maroc est favorable au lancement de négociations y afférentes. Nous formulons l'espoir que les futurs accords multilatéraux sur l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la facilitation des échanges seront suffisamment flexibles pour tenir compte des spécificités des PED et de leurs besoins en matière de développement.

Le Maroc appelle également à un renforcement de l'assistance technique avec un accent particulier sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles afin de permettre aux PED de négocier au mieux ces futurs accords et de faire de leur mise en œuvre un instrument de développement économique.

Telle est notre évaluation générale de l'état d'avancement des négociations. Aussi, s'agit-il à présent de donner les orientations à nos travaux futurs afin d'imprimer une nouvelle dynamique au Cycle de Doha.

À cet effet, nous proposons trois voies à explorer et qui devraient faire l'objet d'engagements politiques par la Conférence de Cancún.

La première est la nécessité de réitérer notre attachement au Programme de Doha dans son ensemble tout en réaffirmant que la dimension "développement" est sa pierre angulaire. Nous devons veiller à ce que cet engagement soit respecté également par nos négociateurs à Genève puisque cette complémentarité entre le politique et le technique est indispensable pour faire avancer les négociations.

La deuxième voie est l'approche à adopter dans la mise en œuvre du programme de Doha. Dans la mesure où le cycle de négociations est caractérisé par l'engagement unique, il est donc nécessaire de faire un lien positif entre les différents domaines des négociations afin de pouvoir progresser sans attendre que certains pays Membres fassent un pas dans tel thème avant que d'autres en fassent autant dans un autre sujet.

La troisième voie et non des moindres, consiste à adopter des résultats précoces sur certains thèmes prioritaires. Certes, la priorité des sujets est différente selon les objectifs socio-économiques des Membres, mais il est nécessaire d'envoyer des signaux forts en vue d'accroître la confiance de tous les peuples du monde dans les négociations du Cycle de Doha et notamment ceux des pays en développement et des pays les moins avancés. Ces résultats ne manqueraient pas de donner un nouvel élan à la mise en œuvre du programme de Doha et de poursuivre les négociations en vue de les achever le 1^{er} janvier 2005.
